

Yves Bur, secrétaire de la commission ▲
des affaires culturelles, familiales et sociales

PARCE QUE LE DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DE L'ENFANT EST AU CŒUR MÊME DU PROJET RÉPUBLICAIN, C'EST AVEC UN ENGAGEMENT NON FEINT QUE LES DÉPUTÉS ONT DÉBATTU EN 2003 DE TROIS TEXTES IMPORTANTS POUR L'AVENIR DE NOS JEUNES CONCITOYENS. PAR-DELÀ LES CLIVAGES, LA REPRÉSENTATION NATIONALE DANS SON ENSEMBLE S'EST AINSI FORTEMENT ENGAGÉE POUR GARANTIR ET AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS, POUR FAIRE BAISSER LE TABAGISME ADOLESCENT, ET POUR APPRÉHENDER DE FAÇON GLOBALE LA MALTRAITANCE QUI FRAPPE ET TRAUMATISE SOUVENT À VIE DES MILLIERS DE JEUNES INNOCENTS.

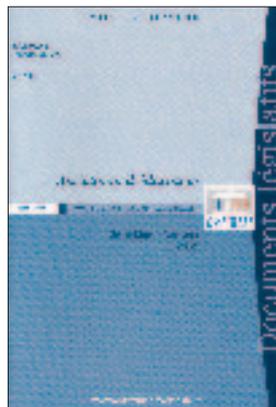
La protection de l'enfance : une priorité en actions

Mieux aider les élèves ;

mieux intégrer les jeunes handicapés

C'est au terme d'une fière bataille d'amendements (plusieurs milliers déposés) que les députés ont adopté le 1^{er} avril 2003 le projet de loi relatif aux assistants d'éducation. Prenant effet dès septembre 2003, ce nouveau statut a remplacé celui des maîtres d'internat et surveillants d'externat et celui des emplois-jeunes. Les assistants d'éducation bénéficient d'un contrat de trois ans, renouvelable une fois. Ils exercent des fonctions d'assistance éducative, d'encadrement et de surveillance des élèves, y compris en dehors du temps scolaire. Grâce à un amendement

du député Yves Durand, les étudiants boursiers sont recrutés prioritairement. Par ailleurs, l'accueil des enfants handicapés, priorité affirmée par le Président de la République, se trouve sensiblement amélioré puisque le nombre des auxiliaires de vie scolaire qui aident à leur intégration est multiplié par 6 pour atteindre 6 000. La fonction d'aide à l'accueil des élèves handicapés a d'ailleurs été clairement inscrite dans le texte grâce à un amendement du rapporteur Jean-Marie Geveaux et du député Jean-François Chossy.



Faits & Perspectives

En votant la loi Evin en janvier 1991, l'Assemblée avait permis une baisse des ventes de cigarettes de **14,5%** sur la période 1992-1997.

En 2003, **36,7%** des jeunes de 12 à 25 ans déclarent fumer, ne serait-ce que de temps en temps.

Zoom

UN OBSERVATOIRE CONTRE LA MALTRAITANCE INFANTILE

Jean Leonetti, président du groupe d'études sur la jeunesse, l'intégration et la citoyenneté ▼



▲ Alain Néri, membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales



▲ Catherine Génisson, membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

Alors que les violences psychiques et sexuelles subies par les enfants croissent, la connaissance de ce phénomène reste trop disparate, chaque service utilisant des modes de recueil des données spécifiques. La mise en place de l'Observatoire de l'enfance en danger améliore enfin la donne. Composé de professionnels, il a deux missions : l'analyse des données provenant des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des associations ; une connaissance approfondie des phénomènes de maltraitance afin de mieux orienter les actions de lutte contre celle-ci.

[39]

Combattre le tabagisme

dès l'école

Le 21 mai, la France adoptait la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, première convention au monde à traiter exclusivement d'une question de santé publique. En votant le 10 juillet la proposition de loi visant à restreindre la consommation du tabac chez les jeunes, les députés ont mis notre droit en cohérence avec nos engagements internationaux. Le texte prévoit l'interdiction de la vente ou de l'offre à titre gratuit des produits du tabac à des mineurs de moins

de seize ans, la sensibilisation des mineurs au risque tabagique dans le cadre scolaire, et la présentation au Parlement d'un rapport du Gouvernement sur l'intérêt de la prise en charge par l'assurance-maladie des substituts nicotiques au bénéfice des mineurs. Au cours de la discussion, le marketing agressif de certains cigarettiers a été unanimement stigmatisé. Trois

amendements du député Yves Bur ont permis d'interdire la promotion du papier à cigarette (très présente sur internet et dans la presse jeune), de le taxer, et de faire figurer sur les paquets de papier le même message de santé publique que sur les paquets de cigarettes.

Accueillir

l'enfance en danger

Chaque année, plus de 18 000 enfants sont, de manière avérée, maltraités et 86 000 cas de maltraitance signalés. C'est dire l'ampleur du problème dont les députés se sont saisi à l'occasion de l'adoption le 18 décembre du projet de loi relatif à l'accueil et à la protection de l'enfance. Ce texte, qui a bénéficié de l'engagement de la rapporteure Henriette Martinez, propose de mieux lutter contre l'absentéisme scolaire en privilégiant la médiation, pose les jalons d'une

revalorisation de l'assistance maternelle, expérimente un nouveau financement pour le placement sous tutelle des jeunes majeurs vulnérables, et surtout instaure la création d'un observatoire national de l'enfance en danger. Les députés ont également approuvé deux amendements de la rapporteure, l'un faisant figurer les violences psychiques à côté des violences sexuelles, l'autre permettant au médecin de signaler ces violences aux autorités compétentes.

Pour les 16-18 ans, 38,4% des jeunes scolarisés déclarent fumer, ne serait-ce que de temps en temps, alors que ce pourcentage est de **66,1%** parmi ceux qui ne sont pas scolarisés.